



Ordonnance de télécom CRTC 2007-352

Ottawa, le 25 septembre 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	271	le 13 septembre 2007	le 28 septembre 2007
Société TELUS Communications	4286 (TCBC)	le 13 septembre 2007	le 28 septembre 2007
Société TELUS Communications	596 (TCI)	le 13 septembre 2007	le 28 septembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>